



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'administration

Séance du 13 mars 2026

### DELIBERATION N° 2026-16

#### Budget primitif 2026

L'an deux mille vingt-six, le 13 mars, à 9 h 00, le Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application des articles L 1424-27 et L 1424-28 du code général des collectivités territoriales sur convocation et sous la présidence de M<sup>me</sup> Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

#### Membre de plein droit

Suppléant présent : M. Benoit de LAGARDE, directeur de cabinet du Préfet.

Titulaire excusé : M. Yvan CORDIER, Préfet de la Haute-Loire.

#### Membres élus avec voix délibérative

##### Titulaires présents :

Mmes Christiane MOSNIER, Christelle VALANTIN, Blandine PRORIOL.  
MM Olivier CIGLOTTI, Raymond ABRIAL, Jean-Paul AULAGNIER, Jean-Marc BOYER, Jean-Paul VIGOUROUX, Jean-Louis REYNAUD, Jean-Paul LYONNET, Rémi BARBE.

Suppléants présents : Mmes Patricia GOUDARD, Annie RICOUX, MM Fernand CHAIZE.

##### Titulaires excusés :

Mme Nicole CHASSIN.  
MM Philippe DELABRE, Michel CHAPUIS, Bruno MARCON, Michel BRUN, André FERRET, Guy PEYRARD, Jean-Luc VACHELARD.

Procuration : Mme Sophie COURTINE donne procuration à Mme Marie-Agnès PETIT.

#### Membres de droit avec voix consultative

##### Titulaires présents :

COL Frédéric ROBERT, directeur-chef de corps –LTN Stéphane OLLIER, PUD 43 – CDT Jean-Michel BERINGER, sapeur-pompier volontaire officier – ADC Richard CONCHON, sapeur-pompier volontaire non officier, ADC Damien CHAPUIS, sapeur-pompier professionnel non officier.

Titulaire excusé : LCL Hélène JURY, médecin-chef

##### Suppléants présents :

Colonel Guillaume OTTAVI, DDA-C2, CDT Eric PEREZ, sapeur-pompier professionnel officier.

##### Assistait également à la séance :

Mme Sylvie JOURLAIT, chef du groupement contentieux finances ;  
Mme Séverine LASHERMES, chef du service finances ;  
Commandant Philippe GALTIER, chef du groupement ressources humaines ;  
Commandant Pascal PERRIN, chef du groupement technique.

#### Organisme partenaire du SDIS disposant d'une voix consultative

Présent : M. Alain MOREAU, responsable Service Gestion Comptable du Puy-en-Velay.

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

**DELIBERATION N° 2026-16 : Budget primitif**

Le budget primitif 2026 a été élaboré dans un contexte financier incertain dont les grandes lignes ont été actées par le CASDIS en date du 27 janvier 2026 au cours duquel a été présenté le rapport d'orientations budgétaires.

Le budget primitif 2026, tout comme celui de 2025, intègre la reprise des résultats 2025.

La structure générale du budget primitif 2026 se présente comme suit :

	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
<b>Fonctionnement</b>	19 928 875,65 € hors BS + DM	20 928 681,64 € hors BS + DM	22 437 655,41 € hors BS + DM	<b>23 615 610,32 €</b> dont 128 077,70 € de RAR
<b>Investissement</b>	9 487 136,68 € hors RAR	10 085 593 € hors RAR	11 514 455,77 € dont 3 967 562,54 € de RAR	<b>8 780 994,37 €</b> dont 2 368 818,58 € de RAR
<b>TOTAL</b>	29 416 012,33 €	31 014 274,64 €	33 952 111,18 €	<b>32 396 604,69 €</b>

**NB :** il convient de souligner que les chiffres des BP 2023 et 2024 n'intégraient pas les RAR étant donné que les budgets étaient votés avant la clôture de l'exercice ainsi que l'approbation du compte administratif permettant l'affectation du résultat.

**A - Section de fonctionnement****A.1 Dépenses de fonctionnement**

Pour 2025, les dépenses de fonctionnement par chapitre sont les suivantes :

	BP 2025 hors BS + DM	BP 2026
<b>011 – Charges à caractère général</b>	4 536 830,00 €	<b>4 654 529,21 €</b> Dont 128 077,70 € de RAR
<b>012 – Charges de personnel et frais assimilés</b>	14 081 306,00 €	<b>14 792 497,00 €</b>
<b>65 – Autres charges de gestion courante</b>	226 359,00 €	<b>238 842,00 €</b>
<b>66 – Charges financières</b>	400 810,41 €	<b>321 742,11 €</b>
<b>67 – Charges exceptionnelles</b>	5 000,00 €	<b>5 000,00 €</b>

<b>68 – Dotations aux provisions</b>	2 000,00	<b>3 000,00 €</b>
<b>042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	3 185 350,00	<b>3 600 000,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	22 437 655,41 €	<b>23 615 610,32 €</b>

## A.2 Recettes de fonctionnement

Pour 2026, les recettes de fonctionnement par chapitre sont les suivantes :

	BP 2025 hors BS + DM	BP 2026
<b>002 – Résultat reporté de fonctionnement</b>	0,00 €	<b>559 853,31 €</b>
<b>013 – Atténuations de charges</b>	339 700,00 €	<b>255 000,00 €</b>
<b>70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	188 000,00 €	<b>180 500,00 €</b>
<b>74 – Contributions et participations</b>	20 670 506,00 €	<b>21 675 507,01 €</b>
<b>75 – Autres produits de gestion courante</b>	10 100,00 €	<b>5 100,00 €</b>
<b>77 – Produits exceptionnels</b>	2 000,00 €	<b>500,00 €</b>
<b>78 – Reprises sur amortissements et provisions</b>	1 000,00 €	<b>1 000,00 €</b>
<b>042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	1 226 349,41 €	<b>938 150,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	22 437 655,41 €	<b>23 615 610,32 €</b>

## B - Section d'investissement

### B.1 Dépenses d'investissement

Pour 2026, les dépenses d'investissement se répartissent de la façon suivante :

	BP 2025	BP 2026
<b>16 – Emprunts, dettes et assimilés</b>	1 274 945,24 €	<b>1 204 253,00 €</b>
<b>040 – Opérations d'ordres de transfert entre sections</b>	1 226 349,41 €	<b>938 150,00 €</b>
dont neutralisation des amortissements	394 899,41 €	0,00 €
<b>041 – Opérations patrimoniales</b>	0,00 €	<b>325 000,00 €</b>

## AR Prefecture

043-284300019-20260313-2026\_DELCA\_16-DE  
Reçu le 17/03/2026

<b>20 – Immobilisations incorporelles</b>	238 256,00 € dont 75 256,00 € de RAR	<b>285 017,23,00 €</b> dont 98 017,23 € de RAR
<b>21 – Immobilisations corporelles</b>	8 174 417,22 € dont 5 070 917,22 € de RAR	<b>5 413 649,14 €</b> dont 2 514 803,35 € de RAR
<b>23 – Immobilisations en cours</b>	250 000,00 €	<b>560 000,00 €</b>
<b>204 – Subventions d'équipement versées</b>	350 487,90 € dont 43 587,90 € de RAR €	<b>54 925,00 €</b> dont 6 500,00 € de RAR
204113 – Projets d'infrastructures d'intérêt national (Subvention NexSIS)	306 900,00 €	48 425,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 514 455,77 €</b>	<b>8 780 994,37 €</b>

## B.2 Recettes d'investissement

Pour 2026, les recettes d'investissement se répartissent de la façon suivante :

	BP 2025 hors RAR	BP 2026
<b>001 – Résultat reporté d'investissement</b>	1 711 008,06 €	<b>2 668 866,09 €</b>
<b>040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	3 185 350,00 €	<b>3 600 000,00 €</b>
<b>041 – Opérations patrimoniales</b>	0,00 €	<b>325 000,00 €</b>
<b>10 – Dotations, fonds divers et réserves</b>	940 748,13 €	<b>825 000,00 €</b>
<b>13 – Subventions d'investissement reçues</b>	5 577 349,58 € dont 1 222 198,58 € de RAR	<b>1 312 128,28 €</b> dont 250 502,00 € de RAR
<b>16 – Emprunts et dettes assimilés</b>	0,00 €	<b>0,00 €</b>
<b>024 – Produits des cessions d'immobilisations</b>	100 000,00 €	<b>50 000,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>11 514 455,77 €</b>	<b>8 780 994,37 €</b>

Les membres du conseil d'administration votent en faveur du budget primitif 2026.

CERTIFIE EXECUTOIRE AU RETOUR DE LA PREFECTURE

LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

MARIE-AGNES PETIT



**SDIS HAUTE LOIRE**

SDIS 43 dont la population est de 3500 habitants et plus

Numéro SIRET : 28430001900023  
Poste comptable : SGC Le Puy en Velay

**Budget primitif  
relatif à l'exercice 2026  
voté par Nature**

**Budget principal**

**Instruction budgétaire et comptable M. 57**

applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements  
publics

# Sommaire

## I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

## II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

## III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	33
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	36
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	41

## IV - Annexes

### A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

### B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	43
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	44
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	49
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	51
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	52

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	50
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	54
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	55
B3.1 - Etat des provisions constituées	56
B3.2 - Etalement des provisions	57
B4 - Etat des charges transférées	59
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	60
B6 - Prêts	61
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	62
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	63
B7.3 - Etat des emprunts garantis	64
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	65
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	66
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	67
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	68
B7.8 - Autres engagements donnés	69
B7.9 - Autres engagements reçus	70
B8 - Subventions versées	71
B9 - Etat du personnel	72
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	73
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	77
B11.2 - Liste des établissements publics créés	78
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	79
<b>C - Annexes budgétaires</b>	80
C1.1 - Equilibre budgétaire	81
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	82
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	83
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	85
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
<b>V - Arrêté et signatures</b>	
A - Arrêté et signatures	86

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;  
*les opérations d'ordre doivent figurer en italique.*

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	228161

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0.00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	84.94
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	92.97
3	Dépenses d'équipement brut / population	15.35
4	Encours de dette / population (2) (3)	41.39
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	72.66
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	96.08
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	16.51
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	44.53
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	8.63

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
  - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
  - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
  - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50 %
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)</b>	<b>C1</b>

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	30 275 636,21	31 793 347,55	1 711 008,06	A1	3 228 719,40
<b>Investissement</b>	8 245 278,59	9 203 136,62	(3) 1 711 008,06	A2	2 668 866,09
<b>Fonctionnement</b>	22 030 357,62	22 590 210,93	(4) 0,00	A3	559 853,31

RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses		Recettes		Solde (B)
<b>TOTAL des RAR</b>	I + II style="text-align: right;">2 747 398,28	III + IV	250 502,00	B1	-2 496 896,28
<b>Investissement</b>	I style="text-align: right;">2 619 320,58	III	250 502,00	B2	-2 368 818,58
<b>Fonctionnement</b>	II style="text-align: right;">128 077,70	IV	0,00	B3	-128 077,70

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
<b>TOTAL</b>	<b>A1 + B1</b>	731 823,12
<b>Investissement</b>	<b>A2 + B2</b>	300 047,51
<b>Fonctionnement</b>	<b>A3 + B3</b>	431 775,61

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>C2</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES</b>	<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>2 619 320,58</b>
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	98 017,23
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	6 500,00
21	Immobilisations corporelles (3)	2 514 803,35
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) <b>128 077,70</b>
011	Charges à caractère général (4)	128 077,70
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>		1
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES</b>		<b>C3</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) <b>250 502,00</b>
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	250 502,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) <b>0,00</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS</b>	<b>A</b>

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	6 161 673,79	5 861 626,28

		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	2 619 320,58	250 502,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 2 668 866,09

		=	=
Total de la section d'investissement (2)		8 780 994,37	8 780 994,37

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	23 487 532,62	23 055 757,01

		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	128 077,70	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 559 853,31

		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		23 615 610,32	23 615 610,32

<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>		<b>32 396 604,69</b>	<b>32 396 604,69</b>
----------------------------	--	----------------------	----------------------

(1) A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>PRESENTATION DES AP VOTEES</b>	<b>B1</b>

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
BLR/2025	AGRANDISSEMENT CASERNE CIS BEAULIEU / ROSIERES		500 000,00
EMALLIER/2026	ETAT MAJOR - REMISE ALLIER		50 000,00
<b>TOTAL</b>			<b>550 000,00</b>

<b>« AP de dépenses imprévues » (2)</b>	020	0,00
---	-----	------

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>550 000,00</b>
----------------------	-------------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>PRESENTATION DES AE VOTEES</b>	<b>B2</b>

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>

<b>« AE de dépenses imprévues » (2)</b>	022	0,00
---	-----	------

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	163 000,00	98 017,23	187 000,00	187 000,00	285 017,23
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	306 900,00	6 500,00	48 425,00	48 425,00	54 925,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	3 103 500,00	2 514 803,35	2 898 845,79	2 898 845,79	5 413 649,14
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	250 000,00	0,00	560 000,00	560 000,00	560 000,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>3 823 400,00</b>	<b>2 619 320,58</b>	<b>3 694 270,79</b>	<b>3 694 270,79</b>	<b>6 313 591,37</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 274 945,24	0,00	1 204 253,00	1 204 253,00	1 204 253,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>1 274 945,24</b>	<b>0,00</b>	<b>1 204 253,00</b>	<b>1 204 253,00</b>	<b>1 204 253,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>5 098 345,24</b>	<b>2 619 320,58</b>	<b>4 898 523,79</b>	<b>4 898 523,79</b>	<b>7 517 844,37</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	1 226 349,41		938 150,00	938 150,00	938 150,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		325 000,00	325 000,00	325 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>1 226 349,41</b>		<b>1 263 150,00</b>	<b>1 263 150,00</b>	<b>1 263 150,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>6 324 694,65</b>	<b>2 619 320,58</b>	<b>6 161 673,79</b>	<b>6 161 673,79</b>	<b>8 780 994,37</b>
--------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>8 780 994,37</b>
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	4 355 151,00	250 502,00	1 061 626,28	1 061 626,28	1 312 128,28
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>4 355 151,00</b>	<b>250 502,00</b>	<b>1 061 626,28</b>	<b>1 061 626,28</b>	<b>1 312 128,28</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	760 000,00	0,00	825 000,00	825 000,00	825 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	180 748,13	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	100 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>1 040 748,13</b>	<b>0,00</b>	<b>875 000,00</b>	<b>875 000,00</b>	<b>875 000,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>5 395 899,13</b>	<b>250 502,00</b>	<b>1 936 626,28</b>	<b>1 936 626,28</b>	<b>2 187 128,28</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	3 185 350,00		3 600 000,00	3 600 000,00	3 600 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		325 000,00	325 000,00	325 000,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>3 185 350,00</b>		<b>3 925 000,00</b>	<b>3 925 000,00</b>	<b>3 925 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>8 581 249,13</b>	<b>250 502,00</b>	<b>5 861 626,28</b>	<b>5 861 626,28</b>	<b>6 112 128,28</b>
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>2 668 866,09</b>
--	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>8 780 994,37</b>
---	---------------------

## Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)</b>	<b>2 661 850,00</b>
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

- (8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé que le 03/2026
- (9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (10)  $DF\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RF\ 042$  ;  $RI\ 040 = DF\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$ .
- (11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (12) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .
- (13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

II

C2

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	4 536 830,00	128 077,70	4 526 451,51	4 526 451,51	4 654 529,21
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	14 081 306,00	0,00	14 792 497,00	14 792 497,00	14 792 497,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	226 359,00	0,00	238 842,00	238 842,00	238 842,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>18 844 495,00</b>	<b>128 077,70</b>	<b>19 557 790,51</b>	<b>19 557 790,51</b>	<b>19 685 868,21</b>
66	Charges financières	400 810,41	0,00	321 742,11	321 742,11	321 742,11
67	Charges spécifiques (3)	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	2 000,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>19 252 305,41</b>	<b>128 077,70</b>	<b>19 887 532,62</b>	<b>19 887 532,62</b>	<b>20 015 610,32</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	3 185 350,00		3 600 000,00	3 600 000,00	3 600 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>3 185 350,00</b>		<b>3 600 000,00</b>	<b>3 600 000,00</b>	<b>3 600 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>22 437 655,41</b>	<b>128 077,70</b>	<b>23 487 532,62</b>	<b>23 487 532,62</b>	<b>23 615 610,32</b>
--------------	----------------------	-------------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTIPIE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>23 615 610,32</b>
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**II**  
**C2**

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	339 700,00	0,00	255 000,00	255 000,00	255 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	188 000,00	0,00	180 500,00	180 500,00	180 500,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	20 670 506,00	0,00	21 675 507,01	21 675 507,01	21 675 507,01
75	Autres produits de gestion courante (3)	10 100,00	0,00	5 100,00	5 100,00	5 100,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>21 208 306,00</b>	<b>0,00</b>	<b>22 116 107,01</b>	<b>22 116 107,01</b>	<b>22 116 107,01</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	2 000,00	0,00	500,00	500,00	500,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	1 000,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>21 211 306,00</b>	<b>0,00</b>	<b>22 117 607,01</b>	<b>22 117 607,01</b>	<b>22 117 607,01</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	1 226 349,41		938 150,00	938 150,00	938 150,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>1 226 349,41</b>		<b>938 150,00</b>	<b>938 150,00</b>	<b>938 150,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>22 437 655,41</b>	<b>0,00</b>	<b>23 055 757,01</b>	<b>23 055 757,01</b>	<b>23 055 757,01</b>
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>559 853,31</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>23 615 610,32</b>
--	----------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>2 661 850,00</b>
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE – DEPENSES

D1

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	938 150,00	938 150,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 204 253,00	0,00	1 204 253,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	285 017,23	0,00	285 017,23
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	54 925,00	0,00	54 925,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	5 413 649,14	291 000,00	5 704 649,14
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	560 000,00	34 000,00	594 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>7 517 844,37</b>	<b>1 263 150,00</b>	<b>8 780 994,37</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

8 780 994,37

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	4 654 529,21		4 654 529,21
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	14 792 497,00		14 792 497,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	238 842,00	0,00	238 842,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	321 742,11	0,00	321 742,11
67	Charges spécifiques (9)	5 000,00	0,00	5 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	3 000,00	3 600 000,00	3 603 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>20 015 610,32</b>	<b>3 600 000,00</b>	<b>23 615 610,32</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

23 615 610,32

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

## BALANCE GENERALE – RECETTES

II

D2

## RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	825 000,00	0,00	825 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	1 312 128,28	0,00	1 312 128,28
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	325 000,00	325 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		3 600 000,00	3 600 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	50 000,00		50 000,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>2 187 128,28</b>	<b>3 925 000,00</b>	<b>6 112 128,28</b>

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

8 780 994,37

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	255 000,00		255 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	180 500,00		180 500,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	21 675 507,01		21 675 507,01
75	Autres produits de gestion courante (8)	5 100,00	0,00	5 100,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	500,00	938 150,00	938 650,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	1 000,00	0,00	1 000,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00

## AR Prefecture

043-284300019-20260313-2026\_DEICA\_16-DE

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Rec. Opérations d'ordre (2)	TOTAL
Recettes de fonctionnement – Total	22 117 607,01	938 150,00	23 055 757,01
			+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			559 853,31
			=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			23 615 610,32

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>A</b>

## DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>6 324 694,65</b>	<b>2 619 320,58</b>	<b>0,00</b>	<b>6 161 673,79</b>	<b>6 161 673,79</b>	<b>550 000,00</b>	<b>5 611 673,79</b>	<b>8 780 994,37</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	163 000,00	98 017,23	0,00	187 000,00	187 000,00	0,00	187 000,00	285 017,23
204	Subventions d'équipement versées (9)	306 900,00	6 500,00	0,00	48 425,00	48 425,00	0,00	48 425,00	54 925,00
21	Immobilisations corporelles	3 103 500,00	2 514 803,35	0,00	2 898 845,79	2 898 845,79	0,00	2 898 845,79	5 413 649,14
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	250 000,00	0,00	0,00	560 000,00	560 000,00	550 000,00	10 000,00	560 000,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>3 823 400,00</b>	<b>2 619 320,58</b>	<b>0,00</b>	<b>3 694 270,79</b>	<b>3 694 270,79</b>	<b>550 000,00</b>	<b>3 144 270,79</b>	<b>6 313 591,37</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 274 945,24	0,00		1 204 253,00	1 204 253,00		1 204 253,00	1 204 253,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>1 274 945,24</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 204 253,00</b>	<b>1 204 253,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 204 253,00</b>	<b>1 204 253,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>5 098 345,24</b>	<b>2 619 320,58</b>	<b>0,00</b>	<b>4 898 523,79</b>	<b>4 898 523,79</b>	<b>550 000,00</b>	<b>4 348 523,79</b>	<b>7 517 844,37</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	1 226 349,41			938 150,00	938 150,00		938 150,00	938 150,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			325 000,00	325 000,00		325 000,00	325 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>1 226 349,41</b>			<b>1 263 150,00</b>	<b>1 263 150,00</b>		<b>1 263 150,00</b>	<b>1 263 150,00</b>
<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)</b>									<b>0,00</b>

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>								<b>8 780 994,37</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES</b>	<b>A</b>

**RECETTES**

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>8 400 501,00</b>	<b>250 502,00</b>	<b>5 861 626,28</b>	<b>5 861 626,28</b>	<b>6 112 128,28</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	4 355 151,00	250 502,00	1 061 626,28	1 061 626,28	1 312 128,28
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>4 355 151,00</b>	<b>250 502,00</b>	<b>1 061 626,28</b>	<b>1 061 626,28</b>	<b>1 312 128,28</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	760 000,00	0,00	825 000,00	825 000,00	825 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	100 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>860 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>875 000,00</b>	<b>875 000,00</b>	<b>875 000,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>5 215 151,00</b>	<b>250 502,00</b>	<b>1 936 626,28</b>	<b>1 936 626,28</b>	<b>2 187 128,28</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	3 185 350,00		3 600 000,00	3 600 000,00	3 600 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		325 000,00	325 000,00	325 000,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>3 185 350,00</b>		<b>3 925 000,00</b>	<b>3 925 000,00</b>	<b>3 925 000,00</b>

<b>R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)</b>	<b>2 668 866,09</b>
---	---------------------

<b>Affectation au compte 1068 (8)</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------	-------------

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>					<b>8 780 994,37</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*). Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>A1</b>

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>6 324 694,65</b>	<b>2 619 320,58</b>	<b>0,00</b>	<b>6 161 673,79</b>	<b>6 161 673,79</b>	<b>550 000,00</b>	<b>5 611 673,79</b>	<b>8 780 994,37</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	163 000,00	98 017,23	0,00	187 000,00	187 000,00	0,00	187 000,00	285 017,23
2031	Frais d'études	58 000,00	46 475,51		84 000,00	84 000,00	0,00	84 000,00	130 475,51
2033	Frais d'insertion	5 000,00	624,00		13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	13 624,00
2051	Concessions, droits similaires	100 000,00	50 917,72		90 000,00	90 000,00	0,00	90 000,00	140 917,72
204	Subventions d'équipement versées (9)	306 900,00	6 500,00	0,00	48 425,00	48 425,00	0,00	48 425,00	54 925,00
204113	Subv. Etat : Projet infrastructure	306 900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	6 500,00		0,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00
2324	Subventions d'équipements versées	0,00	0,00		48 425,00	48 425,00	0,00	48 425,00	48 425,00
21	Immobilisations corporelles	3 103 500,00	2 514 803,35	0,00	2 898 845,79	2 898 845,79	0,00	2 898 845,79	5 413 649,14
21311	Bâtiments administratifs	110 000,00	92 511,70		26 500,00	26 500,00	0,00	26 500,00	119 011,70
21315	Centres d'incendie et de secours	90 000,00	44 225,86		489 000,00	489 000,00	0,00	489 000,00	533 225,86
2145	Construct° sol autrui - Installat° généré.	31 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21535	Réseaux de transmission	40 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
21536	Réseaux d'alerte	25 000,00	64 975,78		160 000,00	160 000,00	0,00	160 000,00	224 975,78
21561	Matériel roulant	1 415 100,00	2 067 730,71		1 059 200,00	1 059 200,00	0,00	1 059 200,00	3 126 930,71
21568	Autre matériel, outillage incendie	561 300,00	76 671,16		877 645,79	877 645,79	0,00	877 645,79	954 316,95
21578	Autre matériel technique	3 000,00	1 173,60		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	4 173,60
2181	Install. générales, agencements	222 100,00	22 971,30		0,00	0,00	0,00	0,00	22 971,30
21838	Autre matériel informatique	190 000,00	135 011,13		190 000,00	190 000,00	0,00	190 000,00	325 011,13
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	20 000,00	5 675,77		27 500,00	27 500,00	0,00	27 500,00	33 175,77
2185	Matériel de téléphonie	3 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	393 000,00	3 856,34		54 000,00	54 000,00	0,00	54 000,00	57 856,34

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	250 000,00	0,00	0,00	560 000,00	560 000,00	550 000,00	10 000,00	560 000,00
2313	Constructions	250 000,00	0,00		550 000,00	550 000,00	550 000,00	0,00	550 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>3 823 400,00</b>	<b>2 619 320,58</b>	<b>0,00</b>	<b>3 694 270,79</b>	<b>3 694 270,79</b>	<b>550 000,00</b>	<b>3 144 270,79</b>	<b>6 313 591,37</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	1 274 945,24	0,00		1 204 253,00	1 204 253,00		1 204 253,00	1 204 253,00
1641	Emprunts en euros	1 270 569,41	0,00		1 199 689,00	1 199 689,00		1 199 689,00	1 199 689,00
168748	Dettes - Autres communes	4 375,83	0,00		4 564,00	4 564,00		4 564,00	4 564,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>1 274 945,24</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 204 253,00</b>	<b>1 204 253,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 204 253,00</b>	<b>1 204 253,00</b>
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>5 098 345,24</b>	<b>2 619 320,58</b>	<b>0,00</b>	<b>4 898 523,79</b>	<b>4 898 523,79</b>	<b>550 000,00</b>	<b>4 348 523,79</b>	<b>7 517 844,37</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	1 226 349,41			938 150,00	938 150,00		938 150,00	938 150,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	1 226 349,41			938 150,00	938 150,00		938 150,00	938 150,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	58 400,00			90 800,00	90 800,00		90 800,00	90 800,00
13913	Subv. transf. Départements	770 200,00			838 000,00	838 000,00		838 000,00	838 000,00
139148	Subv. transf. Autres communes	0,00			6 500,00	6 500,00		6 500,00	6 500,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
139314	Fonds d'aide à l'investissement des SDIS	2 850,00			2 850,00	2 850,00		2 850,00	2 850,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements	394 899,41			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			325 000,00	325 000,00		325 000,00	325 000,00
2181	Install. générales, agencements	0,00			291 000,00	291 000,00		291 000,00	291 000,00
2313	Constructions	0,00			34 000,00	34 000,00		34 000,00	34 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>1 226 349,41</b>			<b>1 263 150,00</b>	<b>1 263 150,00</b>		<b>1 263 150,00</b>	<b>1 263 150,00</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SDIS HAUTE LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2026

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.1</b>

**Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>		<b>A2.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>		<b>A2.3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>A3</b>

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>8 400 501,00</b>	<b>250 502,00</b>	<b>5 861 626,28</b>	<b>5 861 626,28</b>	<b>6 112 128,28</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	4 355 151,00	250 502,00	1 061 626,28	1 061 626,28	1 312 128,28
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	867 204,00	0,00	231 387,00	231 387,00	231 387,00
1313	Subv. transf. Départements	2 957 288,00	0,00	509 737,28	509 737,28	509 737,28
13148	Subv. transf. Autres communes	280 157,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
13172	Subv. transf. FEDER	250 502,00	250 502,00	250 502,00	250 502,00	501 004,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>4 355 151,00</b>	<b>250 502,00</b>	<b>1 061 626,28</b>	<b>1 061 626,28</b>	<b>1 312 128,28</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	760 000,00	0,00	825 000,00	825 000,00	825 000,00
10222	FCTVA	760 000,00	0,00	825 000,00	825 000,00	825 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	100 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>860 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>875 000,00</b>	<b>875 000,00</b>	<b>875 000,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>5 215 151,00</b>	<b>250 502,00</b>	<b>1 936 626,28</b>	<b>1 936 626,28</b>	<b>2 187 128,28</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	3 185 350,00		3 600 000,00	3 600 000,00	3 600 000,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
21561	Matériel roulant	0,00		0,00	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	3 500,00		3 500,00	3 500,00	3 500,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	550,00		1 500,00	1 500,00	1 500,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	82 800,00		85 000,00	85 000,00	85 000,00
281311	Bâtiments administratifs	150 600,00		155 000,00	155 000,00	155 000,00
281315	Centres d'incendie et de secours	111 750,00		150 000,00	150 000,00	150 000,00
28141	Construct° sol autrui - Bâtiments public	683 600,00		680 000,00	680 000,00	680 000,00
281536	Réseaux d'alerte	217 000,00		235 000,00	235 000,00	235 000,00
281561	Matériel roulant	971 050,00		1 170 000,00	1 170 000,00	1 170 000,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	378 700,00		530 000,00	530 000,00	530 000,00
281578	Autre matériel technique	19 100,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
281735	Installations générales (m. à dispo)	31 250,00		40 000,00	40 000,00	40 000,00
2817536	Réseaux d'alerte (mise à dispo)	13 300,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
28181	Installations générales, aménagt divers	91 600,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
281838	Autre matériel informatique	113 400,00		125 000,00	125 000,00	125 000,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	29 350,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
28188	Autres immo. corporelles	287 800,00		255 000,00	255 000,00	255 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		325 000,00	325 000,00	325 000,00
2031	Frais d'études	0,00		325 000,00	325 000,00	325 000,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>3 185 350,00</b>		<b>3 925 000,00</b>	<b>3 925 000,00</b>	<b>3 925 000,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>B</b>

## DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>22 437 655,41</b>	<b>128 077,70</b>	<b>0,00</b>	<b>23 487 532,62</b>	<b>23 487 532,62</b>	<b>0,00</b>	<b>23 487 532,62</b>	<b>23 615 610,32</b>
011	Charges à caractère général (3)	4 536 830,00	128 077,70	0,00	4 526 451,51	4 526 451,51	0,00	4 526 451,51	4 654 529,21
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	14 081 306,00	0,00		14 792 497,00	14 792 497,00		14 792 497,00	14 792 497,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	226 359,00	0,00	0,00	238 842,00	238 842,00	0,00	238 842,00	238 842,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>18 844 495,00</b>	<b>128 077,70</b>	<b>0,00</b>	<b>19 557 790,51</b>	<b>19 557 790,51</b>	<b>0,00</b>	<b>19 557 790,51</b>	<b>19 685 868,21</b>
66	Charges financières	400 810,41	0,00		321 742,11	321 742,11		321 742,11	321 742,11
67	Charges spécifiques (3)	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	2 000,00			3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>407 810,41</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>329 742,11</b>	<b>329 742,11</b>		<b>329 742,11</b>	<b>329 742,11</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>19 252 305,41</b>	<b>128 077,70</b>	<b>0,00</b>	<b>19 887 532,62</b>	<b>19 887 532,62</b>	<b>0,00</b>	<b>19 887 532,62</b>	<b>20 015 610,32</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	3 185 350,00			3 600 000,00	3 600 000,00		3 600 000,00	3 600 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>3 185 350,00</b>			<b>3 600 000,00</b>	<b>3 600 000,00</b>		<b>3 600 000,00</b>	<b>3 600 000,00</b>

<b>D002 Résultat reporté ou anticipé (5)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>									<b>23 615 610,32</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

**RECETTES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>22 437 655,41</b>	<b>0,00</b>	<b>23 055 757,01</b>	<b>23 055 757,01</b>	<b>23 055 757,01</b>
013	Atténuations de charges (2)	339 700,00	0,00	255 000,00	255 000,00	255 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	188 000,00	0,00	180 500,00	180 500,00	180 500,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	20 670 506,00	0,00	21 675 507,01	21 675 507,01	21 675 507,01
75	Autres produits de gestion courante (2)	10 100,00	0,00	5 100,00	5 100,00	5 100,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>21 208 306,00</b>	<b>0,00</b>	<b>22 116 107,01</b>	<b>22 116 107,01</b>	<b>22 116 107,01</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	2 000,00	0,00	500,00	500,00	500,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>3 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 500,00</b>	<b>1 500,00</b>	<b>1 500,00</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>21 211 306,00</b>	<b>0,00</b>	<b>22 117 607,01</b>	<b>22 117 607,01</b>	<b>22 117 607,01</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	1 226 349,41	0,00	938 150,00	938 150,00	938 150,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>1 226 349,41</b>	<b>0,00</b>	<b>938 150,00</b>	<b>938 150,00</b>	<b>938 150,00</b>

<b>R002 Résultat reporté ou anticipé (7)</b>	<b>559 853,31</b>
--	-------------------

<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>23 615 610,32</b>
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B1</b>

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>22 437 655,41</b>	<b>128 077,70</b>	<b>0,00</b>	<b>23 487 532,62</b>	<b>23 487 532,62</b>	<b>0,00</b>	<b>23 487 532,62</b>	<b>23 615 610,32</b>
011	Charges à caractère général (4)	4 536 830,00	128 077,70	0,00	4 526 451,51	4 526 451,51	0,00	4 526 451,51	4 654 529,21
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
60611	Eau et assainissement	22 000,00	0,00		22 491,00	22 491,00	0,00	22 491,00	22 491,00
60612	Energie - Electricité	850 000,00	0,00		750 000,00	750 000,00	0,00	750 000,00	750 000,00
60621	Combustibles	60 000,00	0,00		60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00
60622	Carburants	500 000,00	0,00		510 000,00	510 000,00	0,00	510 000,00	510 000,00
60623	Alimentation	22 000,00	0,00		29 290,00	29 290,00	0,00	29 290,00	29 290,00
60631	Fournitures d'entretien	24 000,00	0,00		24 535,00	24 535,00	0,00	24 535,00	24 535,00
60632	Fournitures de petit équipement	167 000,00	0,00		200 300,00	200 300,00	0,00	200 300,00	200 300,00
60636	Habillement et vêtements de travail	57 300,00	4 546,88		59 650,46	59 650,46	0,00	59 650,46	64 197,34
6064	Fournitures administratives	18 200,00	0,00		18 200,00	18 200,00	0,00	18 200,00	18 200,00
60661	Médicaments	20 000,00	0,00		18 000,00	18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00
60662	Vaccins et sérums	2 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	6 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
6068	Autres matières et fournitures	277 950,00	23 989,92		267 853,27	267 853,27	0,00	267 853,27	291 843,19
611	Contrats de prestations de services	5 000,00	0,00		19 000,00	19 000,00	0,00	19 000,00	19 000,00
6132	Locations immobilières	37 000,00	0,00		38 000,00	38 000,00	0,00	38 000,00	38 000,00
61351	Matériel roulant	18 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
61358	Autres	68 700,00	0,00		63 058,00	63 058,00	0,00	63 058,00	63 058,00
614	Charges locatives et de copropriété	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
61521	Entretien terrains	7 000,00	2 448,68		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	22 448,68
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	130 000,00	44 921,78		170 000,00	170 000,00	0,00	170 000,00	214 921,78
61551	Entretien matériel roulant	240 000,00	0,00		220 000,00	220 000,00	0,00	220 000,00	220 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	33 600,00	0,00		31 326,00	31 326,00	0,00	31 326,00	31 326,00
6156	Maintenance	526 150,00	11 184,00		532 942,00	532 942,00	0,00	532 942,00	544 126,00
6168	Autres primes d'assurance	351 000,00	0,00		340 000,00	340 000,00	0,00	340 000,00	340 000,00
6182	Documentation générale et technique	19 500,00	0,00		28 570,00	28 570,00	0,00	28 570,00	28 570,00
6183	Frais de formation (personnel extérieur	4 500,00	0,00		4 500,00	4 500,00	0,00	4 500,00	4 500,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL
			I						II
6184	Versements à des organismes de formation	254 000,00	28 868,88		255 000,00	255 000,00	0,00	255 000,00	283 868,88
6185	Frais de colloques et de séminaires	4 000,00	0,00		5 080,00	5 080,00	0,00	5 080,00	5 080,00
6188	Autres frais divers	1 500,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	110,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	15 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	720,00	0,00		750,00	750,00	0,00	750,00	750,00
6231	Annonces et insertions	2 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	19 500,00	0,00		22 500,00	22 500,00	0,00	22 500,00	22 500,00
6236	Catalogues et imprimés	27 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6238	Divers	155 000,00	9 627,56		152 000,00	152 000,00	0,00	152 000,00	161 627,56
6241	Transports de biens	7 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6247	Transports collectifs	10 000,00	2 490,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	8 490,00
6251	Voyages, déplacements et missions	33 000,00	0,00		57 005,78	57 005,78	0,00	57 005,78	57 005,78
6255	Frais de déménagement	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6261	Frais d'affranchissement	7 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
6262	Frais de télécommunications	180 000,00	0,00		185 000,00	185 000,00	0,00	185 000,00	185 000,00
627	Services bancaires et assimilés	800,00	0,00		900,00	900,00	0,00	900,00	900,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	42 000,00	0,00		45 000,00	45 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00
6288	Autres services extérieurs	305 500,00	0,00		273 500,00	273 500,00	0,00	273 500,00	273 500,00
63513	Autres impôts locaux	1 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	14 081 306,00	0,00		14 792 497,00	14 792 497,00		14 792 497,00	14 792 497,00
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	7 600,00	0,00		7 800,00	7 800,00		7 800,00	7 800,00
6218	Autre personnel extérieur	30 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
6331	Versement mobilité	30 000,00	0,00		34 000,00	34 000,00		34 000,00	34 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	21 000,00	0,00		21 600,00	21 600,00		21 600,00	21 600,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	82 200,00	0,00		85 700,00	85 700,00		85 700,00	85 700,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	12 550,00	0,00		13 000,00	13 000,00		13 000,00	13 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	3 994 300,00	0,00		4 149 000,00	4 149 000,00		4 149 000,00	4 149 000,00
64112	SFT, indemnité de résidence	71 500,00	0,00		63 000,00	63 000,00		63 000,00	63 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
64113	NBI	46 950,00	0,00		49 000,00	49 000,00		49 000,00	49 000,00
64118	Autres indemnités	2 638 500,00	0,00		2 727 600,00	2 727 600,00		2 727 600,00	2 727 600,00
64131	Rémunérations	134 150,00	0,00		110 850,00	110 850,00		110 850,00	110 850,00
64132	SFT, indemnité de résidence	6 400,00	0,00		3 600,00	3 600,00		3 600,00	3 600,00
64138	Primes et autres indemnités	35 200,00	0,00		38 700,00	38 700,00		38 700,00	38 700,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	3 522 000,00	0,00		3 785 237,00	3 785 237,00		3 785 237,00	3 785 237,00
6417	Rémunérations des apprentis	15 500,00	0,00		13 500,00	13 500,00		13 500,00	13 500,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	655 770,00	0,00		671 000,00	671 000,00		671 000,00	671 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 730 506,00	0,00		1 940 500,00	1 940 500,00		1 940 500,00	1 940 500,00
6454	Cotisations à l'assurance chômage	6 650,00	0,00		6 650,00	6 650,00		6 650,00	6 650,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	280,00	0,00		210,00	210,00		210,00	210,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	232 900,00	0,00		237 800,00	237 800,00		237 800,00	237 800,00
646	Allocation de vétérance	620 000,00	0,00		620 000,00	620 000,00		620 000,00	620 000,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	35 000,00	0,00		35 000,00	35 000,00		35 000,00	35 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	15 500,00	0,00		18 750,00	18 750,00		18 750,00	18 750,00
6478	Autres charges sociales diverses	118 850,00	0,00		132 500,00	132 500,00		132 500,00	132 500,00
6488	Autres	18 000,00	0,00		7 500,00	7 500,00		7 500,00	7 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	226 359,00	0,00	0,00	238 842,00	238 842,00	0,00	238 842,00	238 842,00
65311	Indemnités de fonction	24 700,00	0,00		24 700,00	24 700,00	0,00	24 700,00	24 700,00
65313	Cotisations de retraite	1 650,00	0,00		1 650,00	1 650,00	0,00	1 650,00	1 650,00
6541	Créances admises en non-valeur	13 000,00	0,00		2 222,00	2 222,00	0,00	2 222,00	2 222,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	56 297,00	0,00		44 565,00	44 565,00	0,00	44 565,00	44 565,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
65818	Autres	130 000,00	0,00		165 000,00	165 000,00	0,00	165 000,00	165 000,00
6583	Pénalités sur marchés	100,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
65888	Autres	112,00	0,00		105,00	105,00	0,00	105,00	105,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>18 844 495,00</b>	<b>128 077,70</b>	<b>0,00</b>	<b>19 557 790,51</b>	<b>19 557 790,51</b>	<b>0,00</b>	<b>19 557 790,51</b>	<b>19 685 868,21</b>
66	Charges financières	400 810,41	0,00		321 742,11	321 742,11		321 742,11	321 742,11
66111	Intérêts réglés à l'échéance	397 641,03	0,00		332 000,00	332 000,00		332 000,00	332 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	2 200,00	0,00		-11 000,00	-11 000,00		-11 000,00	-11 000,00
661138	Remb. int. emprunt transf. Autres tiers	969,38	0,00		742,11	742,11		742,11	742,11
67	Charges spécifiques (4)	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	2 000,00			3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	1 000,00			1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	1 000,00			2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des charges financières et spécifiques</b>		<b>407 810,41</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>329 742,11</b>	<b>329 742,11</b>		<b>329 742,11</b>	<b>329 742,11</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>19 252 305,41</b>	<b>128 077,70</b>	<b>0,00</b>	<b>19 887 532,62</b>	<b>19 887 532,62</b>	<b>0,00</b>	<b>19 887 532,62</b>	<b>20 015 610,32</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	3 185 350,00			3 600 000,00	3 600 000,00		3 600 000,00	3 600 000,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	3 185 350,00			3 600 000,00	3 600 000,00		3 600 000,00	3 600 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>3 185 350,00</b>			<b>3 600 000,00</b>	<b>3 600 000,00</b>		<b>3 600 000,00</b>	<b>3 600 000,00</b>

#### Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	84 983,48
Montant des ICNE de l'exercice N-1	95 983,48
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-11 000,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040*) (*DF 043 = RF 043*).
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B2</b>

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>22 437 655,41</b>	<b>0,00</b>	<b>23 055 757,01</b>	<b>23 055 757,01</b>	<b>23 055 757,01</b>
013	Atténuations de charges (3)	339 700,00	0,00	255 000,00	255 000,00	255 000,00
6096	RRR obtenus sur approv. non stocké	214 700,00	0,00	140 000,00	140 000,00	140 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	125 000,00	0,00	115 000,00	115 000,00	115 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	188 000,00	0,00	180 500,00	180 500,00	180 500,00
70685	Inter. soumi. factur.(art L1424-42 CGCT)	20 000,00	0,00	22 000,00	22 000,00	22 000,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	140 000,00	0,00	135 000,00	135 000,00	135 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	28 000,00	0,00	23 500,00	23 500,00	23 500,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	20 670 506,00	0,00	21 675 507,01	21 675 507,01	21 675 507,01
744	FCTVA	0,00	0,00	22 000,00	22 000,00	22 000,00
7473	Participation départements	10 700 000,00	0,00	11 559 355,00	11 559 355,00	11 559 355,00
74748	Participation autres communes	997 110,90	0,00	788 697,33	788 697,33	788 697,33
74758	Participation autres groupements	8 973 395,10	0,00	9 301 454,68	9 301 454,68	9 301 454,68
747888	Autres	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	10 100,00	0,00	5 100,00	5 100,00	5 100,00
755	Dédits et pénalités perçus	100,00	0,00	100,00	100,00	100,00
75888	Autres	10 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>21 208 306,00</b>	<b>0,00</b>	<b>22 116 107,01</b>	<b>22 116 107,01</b>	<b>22 116 107,01</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	2 000,00	0,00	500,00	500,00	500,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	2 000,00	0,00	500,00	500,00	500,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	1 000,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	1 000,00		0,00	0,00	0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>21 211 306,00</b>	<b>0,00</b>	<b>22 117 607,01</b>	<b>22 117 607,01</b>	<b>22 117 607,01</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	1 226 349,41		938 150,00	938 150,00	938 150,00
7761	Différences sur réalisations (négatives)	0,00		0,00	0,00	0,00
77681	Neutralisation des amortissements	394 899,41		0,00	0,00	0,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	831 450,00		938 150,00	938 150,00	938 150,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>1 226 349,41</b>		<b>938 150,00</b>	<b>938 150,00</b>	<b>938 150,00</b>

#### Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

#### Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>B1.1</b>

**B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

## B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					20 081 319,08									
1641 Emprunts en euros (total)					20 081 319,08									
00000658239 (N°3)	CREDIT AGRICOLE	15/03/2012	05/06/2012	05/09/2012	500 000,00	F	Taux fixe	4,670	0,000	EUR	T	C	O	A-1
00000763594 (N°12)	CREDIT AGRICOLE	08/03/2013	22/05/2013	22/08/2013	500 000,00	V	Euribor moyen 3 mois + 2.20	2,386	0,000	EUR	T	C	O	A-1
0000907509 (N°14)	CREDIT AGRICOLE	21/02/2014	16/05/2014	25/08/2014	1 760 000,00	V	Euribor moyen 3 mois + 1.45	1,739	0,000	EUR	T	C	O	A-1
020542702 (N°9)	CREDIT MUTUEL	13/04/2012	15/06/2012	15/09/2012	500 000,00	V	Euribor moyen 3 mois + 2.35	3,210	0,000	EUR	T	C	O	A-1
1943143 (N°17)	CAISSE D'EPARGNE	20/12/2019	15/01/2020	25/03/2020	1 500 000,00	F	Taux fixe	0,990	9,630	EUR	T	C	O	A-1
20542703 (N°11)	CREDIT MUTUEL	27/03/2013	31/07/2013	31/10/2013	500 000,00	V	Euribor 3 mois + 2.05	2,254	2,830	EUR	T	C	O	A-1
43-85966420CGPSDIS43 (N°18)	ARKEA BANQUE	25/07/2023	05/12/2023	31/12/2023	3 000 000,00	F	Taux fixe	3,640	3,690	EUR	T	C	O	A-1
4388715 (N°16)	CAISSE D'EPARGNE	21/01/2015	15/01/2015	15/01/2016	3 774 999,86	F	Taux fixe	4,070	4,070	EUR	A	C	O	A-1
84108033 (N°10)	CAISSE D'EPARGNE	15/03/2012	25/06/2013	25/09/2013	487 500,00	V	Livret A + 2.35	2,350	3,670	EUR	T	C	O	A-1
MIN224585EUR (N°5)	STE DE FIN. LOCAL	03/01/2007	31/12/2007	01/02/2008	1 344 000,00	F	Taux fixe	3,960	4,020	EUR	T	P	O	A-1
MIN224774EUR (N°4)	STE DE FIN. LOCAL	30/11/2004	30/10/2006	01/03/2007	1 042 578,42	F	Taux fixe	4,000	4,060	EUR	T	P	O	A-1
MIN260959EUR (N°6)	STE DE FIN. LOCAL	24/07/2008	30/06/2010	01/08/2010	2 550 000,00	F	Taux fixe	5,010	0,000	EUR	M	C	O	A-1
MIN507690EUR (N°15)	STE DE FIN. LOCAL	20/10/2014	27/11/2015	01/03/2016	2 622 240,80	V	Euribor 3 mois + 1.19	1,190	2,140	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					<b>68 698,02</b>									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					68 698,02									
N°VOREY-SUR-ARZON 1-0843199	CAISSE D'EPARGNE	20/06/2008	20/06/2008	20/06/2009	34 801,26	F	Taux fixe	4,780	0,000	EUR	A	P	O	A-1
N°VOREY-SUR-ARZON 2-0843200	CAISSE D'EPARGNE	20/06/2008	20/06/2008	20/06/2009	33 896,76	F	Taux fixe	5,070	5,140	EUR	A	P	O	A-1
<b>Total général</b>					<b>20 150 017,10</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE**

**IV**

**B1.2**

**B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>9 444 391,14</b>					<b>1 199 688,81</b>	<b>330 883,84</b>	<b>0,00</b>	<b>84 280,59</b>
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		9 444 391,14					1 199 688,81	330 883,84	0,00	84 280,59
00000658239 (N°3)		0,00	A-1	166 250,04	6,43	F	Taux fixe	4,670	25 576,92	7 315,96	0,00	474,46
00000763594 (N°12)		0,00	A-1	191 826,96	7,39	V	Euribor moyen 3 mois + 2.20	4,583	25 576,92	8 341,11	0,00	828,09
0000907509 (N°14)		0,00	A-1	765 261,63	8,40	V	Euribor moyen 3 mois + 1.45	3,833	90 030,80	28 000,82	0,00	2 609,18
020542702 (N°9)		0,00	A-1	162 500,00	6,46	V	Euribor moyen 3 mois + 2.35	4,736	25 000,00	7 240,91	0,00	296,39
1943143 (N°17)		0,00	A-1	1 087 500,00	14,48	F	Taux fixe	0,990	75 000,00	10 487,81	0,00	167,06
20542703 (N°11)		0,00	A-1	193 750,00	7,58	V	Euribor 3 mois + 2.05	4,435	25 000,00	8 166,24	0,00	1 272,73
43-85966420CGPSDIS43 (N°18)		0,00	A-1	2 475 000,00	8,08	F	Taux fixe	3,640	300 000,00	85 995,00	0,00	13 338,42
4388715 (N°16)		0,00	A-1	1 677 777,76	7,04	F	Taux fixe	4,070	209 722,21	68 285,55	0,00	57 294,39
84108033 (N°10)		0,00	A-1	175 000,00	6,98	V	Livret A + 2.35	4,050	25 000,00	6 799,93	0,00	101,25
MIN224585EUR (N°5)		0,00	A-1	186 789,05	1,83	F	Taux fixe	3,960	91 554,62	6 048,42	0,00	614,88
MIN224774EUR (N°4)		0,00	A-1	74 115,30	0,92	V	Euribor 3 mois + 0.13	2,520	74 115,30	1 157,98	0,00	0,00
MIN260959EUR (N°6)		0,00	A-1	977 500,00	9,50	F	Taux fixe	5,010	102 000,00	47 275,28	0,00	3 655,21
MIN507690EUR (N°15)		0,00	A-1	1 311 120,40	9,92	V	Euribor 3 mois + 1.19	3,580	131 112,04	45 768,83	0,00	3 628,53
<b>1643 Emprunts en devises (total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>14 286,72</b>					<b>4 563,44</b>	<b>742,11</b>	<b>0,00</b>	<b>268,46</b>
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		14 286,72					4 563,44	742,11	0,00	268,46
N°VOREY-SUR-ARZON 1-0843199		0,00	A-1	7 604,79	2,47	F	Taux fixe	5,170	2 412,30	398,63	0,00	144,67
N°VOREY-SUR-ARZON 2-0843200		0,00	A-1	6 681,93	2,47	F	Taux fixe	5,070	2 151,14	343,48	0,00	123,79
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>9 458 677,86</b>					<b>1 204 252,25</b>	<b>331 625,95</b>	<b>0,00</b>	<b>84 549,05</b>

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX</b>	<b>B1.3</b>

**B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque de taux le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>B1.4</b>

**B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	15	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	9 458 677,86	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>B1.5</b>

**B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>B1.5</b>

**B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
<b>Total</b>						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME</b>	<b>B1.6</b>

**B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES</b>	<b>B1.7</b>

**B1.7 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>B2</b>

## METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délibération du
	<b>Biens de faible valeur</b> - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 100.00 €		2024-04-12
	<b>Catégories de biens amortis</b>		
L	SUBVENTIONS FAI	15	18/12/2012
L	SUBVENTIONS RECUES 03	10	01/12/2017
L	FRAIS D'ÉTUDES (Etudes avec travaux Rubrique 45.02)	40	12/04/2024
L	FRAIS D'ÉTUDES (Etudes sans travaux Rubrique 45.02)	5	12/04/2024
L	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES (Fourn - Rubrique 42.05)	5	12/04/2024
L	BATIMENTS ADMINISTRATIFS (Prestations Rubriques 42.02, 42.03, 45.01)	40	12/04/2024
L	CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS (Prestations Rubriques 42.02, 42.03, 45.01)	40	12/04/2024
L	AUTRES CONSTRUCTIONS (Fourn - Rubrique 17.03)	10	12/04/2024
L	RÉSEAUX DE TRANSMISSION (Fourn - Rubriques 20.07, 20.08, 20.12, 20.13)	10	12/04/2024
L	RÉSEAUX D'ALERTE (Fourn - Rubriques 20.10, 20.11)	10	12/04/2024
L	MATÉRIEL ROULANT (Véhicules de liaison et de commandement VL Rubrique 23.07)	10	12/04/2024
L	MATÉRIEL ROULANT (Véhicules d'intervention secours à personnes VSAV Rubrique 23.04)	12	12/04/2024
L	MATÉRIEL ROULANT (Véhicules de liaison et de commandement Rubrique 23.07)	15	12/04/2024
L	MATÉRIEL ROULANT (Véhicules et cellules Rubriques 23.03, 23.05, 23.08, 23.10, 23.12)	20	12/04/2024
L	MATÉRIEL ROULANT (Véhicules Rubriques 23.01, 23.02, 23.06)	25	12/04/2024
L	MATÉRIEL ROULANT (Véhicules MEA Rubrique 23.01)	30	12/04/2024
L	AUTRE MAT INCENDIE ET DÉFENSE (Fourn-Rub 12.01,12.10,18.03,19.21 à 24,19.36,30.12,30.13,34.02 à 17)	10	12/04/2024
L	AUTRE MAT INCENDIE ET DÉFENSE CIVILE (Équipements électriques et d'éclairage Rub 28.02)	10	12/04/2024
L	AUTRE MAT INCENDIE ET DÉFENSE CIVILE (Fourn - Rub 19.25,19.33,23.11,23.13,30.11,34.01)	20	12/04/2024
L	AUTRE MAT INCENDIE ET DÉFENSE CIVILE (Fourn - Rubrique 19.37)	5	12/04/2024
L	AUTRE MAT TECHNIQUE (Équipements électriques et d'éclairage Rubrique 28.02)	10	12/04/2024
L	AUTRE MAT TECHNI (Fourn - Rub 18.02,19.28,21.01 à 03,21.06 à 09,28.04,30.01,30.03,30.05,30.06,30.10)	10	12/04/2024
L	INSTALLATIONS GÉNÉRALES, AGENCEMENTS ET AMÉNAGEMENTS DIVERS (Fourn - Rubriques 26.03, 30.04)	10	12/04/2024
L	INSTALLATIONS GÉNÉRALES, AGENCEMENTS ET AMÉNAGEMENTS DIVERS (Fourn - Rubriques 21.05, 36.02, 27.01)	20	12/04/2024
L	AUTRE MATÉRIEL INFORMATIQUE (Fourn - Rubriques 31.01 à 06, 31.08, 31.09, 42.04)	5	12/04/2024
L	AUTRE MATÉRIEL DE BUREAU ET MOBILIERS (Fourn - Rubriques 24.01 à 06)	10	12/04/2024
L	MATÉRIEL DE TÉLÉPHONIE (Fourn - Rubriques 20.05, 20.06)	5	12/04/2024
L	AUTRES(Fourn-Rub 12.03 à 08,12.12,13.09,17.02,18.01,20.02 à 04,20.09,21.04,25.01 à 03,28.03, 30.02)	10	12/04/2024

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N</b>	<b>B3.1</b>

## PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)</b>						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions semi-budgétaires</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES (2)</b>						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions budgétaires</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS</b>	<b>B3.2</b>

**B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
------------------------	-------	--	-------	---	---	--------------------------------

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	<b>B4</b>

## ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>B5</b>

**CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS</b>	<b>B6</b>

## Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.1</b>

## ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
<b>8015</b>	<b>Emprunts garantis (1)</b>	0,00	0,00	
<b>8016</b>	<b>Contrats de crédit-bail (2)</b>	0,00	0,00	0,00
<b>8017</b>	<b>Subvention à verser en annuité (3)</b>	0,00	0,00	0,00
<b>8018</b>	<b>Autres engagements donnés</b>			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.2</b>

## ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	<b>Autres engagements reçus</b>			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.3</b>

## ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>										<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.4</b>

### CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D</b>	<b>0,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>0,00</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)</b>	<b>I / II</b>	<b>0,00</b>

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-1 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.5</b>

**ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)**

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.6</b>

## ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
<b>Marchés de partenariat (1)</b>													
<b>SOUS-TOTAL</b>							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)</b>													
<b>SOUS-TOTAL</b>							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>							<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.7</b>

**ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE**

**Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale**

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.8</b>

## ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>					0,00	0,00	0,00
<b>8017 Subventions à verser en annuités</b>					0,00	0,00	0,00
<b>8018 Autres engagements donnés</b>					0,00	0,00	0,00
<b>Au profit d'organismes publics</b>					0,00	0,00	0,00
<b>Au profit d'organismes privés (1)</b>					0,00	0,00	0,00
<b>Engagements liés à des délégations de service public</b>					0,00	0,00	0,00
<b>Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement</b>					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dettes en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.9</b>

**ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES</b>	<b>B8</b>

## SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT (total)</b>					<b>0,00</b>
<b>FONCTIONNEMENT (total)</b>					<b>44 565,00</b>
65748			UDSP 43	Association	38 410,00
65748			AMICALE SDIS 43	Association	6 155,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>B9</b>

**B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>2,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,00</b>	<b>2,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,00</b>
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur départemental adjoint - SDIS	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Emplois créés au titre de l'article L. 412-5 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>21,00</b>	<b>2,00</b>	<b>23,00</b>	<b>20,40</b>	<b>1,00</b>	<b>21,40</b>
Adjoint administratif	C	7,00	0,00	7,00	6,00	1,00	7,00
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	8,00	0,00	8,00	8,00	0,00	8,00
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	0,80	0,00	0,80
Attaché principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	2,00	1,00	3,00	1,80	0,00	1,80
Rédacteur principal 2ème classe	B	2,00	1,00	3,00	2,80	0,00	2,80
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>18,00</b>	<b>2,00</b>	<b>20,00</b>	<b>15,80</b>	<b>3,90</b>	<b>19,70</b>
Adjoint technique	C	5,00	1,00	6,00	4,00	1,90	5,90
Adjoint technique principal 1ère classe	C	3,00	1,00	4,00	3,80	0,00	3,80
Adjoint technique principal 2ème classe	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Agent de maîtrise principal	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Ingénieur informatique	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Ingénieur principal	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Technicien principal 1ère classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00

<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)</b>		<b>108,00</b>	<b>1,00</b>	<b>109,00</b>	<b>108,80</b>	<b>0,00</b>	<b>108,80</b>
Adjudant	C	31,00	0,00	31,00	31,00	0,00	31,00
Capitaine	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Caporal	C	7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
Caporal-chef	C	17,00	0,00	17,00	17,00	0,00	17,00
Colonel	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Colonel hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Commandant	A	7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
Infirmier hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Lieutenant de 1ère classe	B	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Lieutenant de 2ème classe	B	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Lieutenant hors classe	B	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Médecin hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Pharmacien hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Sergent	C	26,00	1,00	27,00	26,80	0,00	26,80
<b>EMPLOIS NON CITES (l) (5)</b>		<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>
Apprenti		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)</b>		<b>148,00</b>	<b>5,00</b>	<b>153,00</b>	<b>145,00</b>	<b>5,90</b>	<b>150,90</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :  $ETPT = \text{Effectifs physiques} \times \text{quotité de temps de travail} \times \text{période d'activité dans l'année}$

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ( $0,8 \times 6 / 12$ ).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>B9</b>

### B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
Adjoint administratif	C	ADM		0,00	A Stagiaire	
Adjoint technique	C	TECH		0,00	A Stagiaire	
Adjoint technique	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Apprenti		OTR		0,00	A Apprenti	A Apprenti
Ingénieur informatique	A	TECH	946	0,00	332-14	CDD
Technicien	B	TECH		0,00	A Stagiaire	
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation.  
 POL : Police.  
 POMP : Sapeurs-pompiers.  
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :  
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.  
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.  
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans  
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.  
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.  
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles de assurer les fonctions correspondantes.  
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.  
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.  
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.  
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.  
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.  
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.  
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.  
 326\_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).  
 343-1\_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).  
 333-1\_333-10 : Collaborateurs de cabinet.

333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.

A : Autres

- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES</b>	
<b>LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>B10</b>

**LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).  
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<b>Délégation de service public (3) (4)</b>				
<b>Détention d'une part du capital</b>				
<b>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</b>				
<b>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</b>				
<b>Autres</b>				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquelles un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT</b>	<b>B11.1</b>

**LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE**

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
<b>Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)</b>			
<b>EPCI</b>			
<b>Autres organismes de regroupement</b>			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES</b>	<b>B11.2</b>

**LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES**

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
-------------------------------	-------------------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------	-----------------

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>B11.3</b>

**LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE</b>	<b>C1.1</b>

**DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	2 668 866,09	2 668 866,09
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	-2 368 818,58	-2 368 818,58
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	300 047,51	300 047,51

**Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Affectation au 1068 (C)</b>	0,00	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	300 047,51	300 047,51
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	300 047,51	300 047,51

**COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE**

	Propositions nouvelles	Vote
<b>Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)</b>	2 142 403,00	2 142 403,00
<b>Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)</b>	4 475 000,00	4 475 000,00
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	2 332 597,00	2 332 597,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

## IV – ANNEXES

IV

ANNEXES BUDGETAIRES  
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>2 142 403,00</b>	<b>2 142 403,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>1 204 253,00</b>	<b>1 204 253,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 199 689,00	1 199 689,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	4 564,00	4 564,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>938 150,00</b>	<b>938 150,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	938 150,00	938 150,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES</b>	<b>C1.3</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>4 475 000,00</b>	<b>III</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>825 000,00</b>	<b>825 000,00</b>
10222	FCTVA	825 000,00	825 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (4)</b>		<b>3 650 000,00</b>	<b>3 650 000,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28033	Frais d'insertion	3 500,00	3 500,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	1 500,00	1 500,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	85 000,00	85 000,00
281311	Bâtiments administratifs	155 000,00	155 000,00
281315	Centres d'incendie et de secours	150 000,00	150 000,00
28141	Construct° sol autrui - Bâtiments public	680 000,00	680 000,00
281536	Réseaux d'alerte	235 000,00	235 000,00
281561	Matériel roulant	1 170 000,00	1 170 000,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	530 000,00	530 000,00
281578	Autre matériel technique	20 000,00	20 000,00
281735	Installations générales (m. à dispo)	40 000,00	40 000,00
2817536	Réseaux d'alerte (mise à dispo)	20 000,00	20 000,00
28181	Installations générales, aménagt divers	100 000,00	100 000,00
281838	Autre matériel informatique	125 000,00	125 000,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	30 000,00	30 000,00
28188	Autres immo. corporelles	255 000,00	255 000,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	50 000,00	50 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
- (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
- (3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.
- (5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE</b>	<b>D1</b>

**LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	------------------------------------

## SDIS HAUTE LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2026

V — ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 15

VOTES :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 13.02.2026

Présenté par la Présidente Marie-Agnès PETIT (1),

Au Puy-en-Velay, le 13 mars 2026

Délibéré par le Conseil d'Administration du Service Départemental d'incendie et de secours de la Haute-Loire (2), réuni en session le 13 mars 2026

Au Puy-en-Velay, le 13 mars 2026



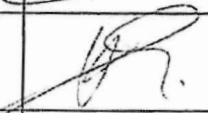
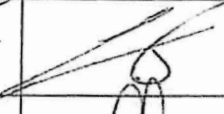

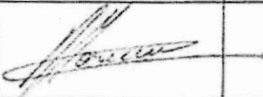
Les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'incendie et de secours de la Haute-Loire (2),(3).

Titulaires	Signature	Suppléants	Signature
M. Yvan CORDIER <i>Préfet de Haute-Loire</i>		M. Benoit de LAGARDE <i>Directeur de cabinet du Préfet</i>	
M <sup>me</sup> Marie-Agnès PETIT <i>Présidente du Conseil départemental Présidente du CASDIS</i>		M <sup>me</sup> Florence TEYSSIER <i>Conseiller départemental d'Aurec-sur-Loire</i>	
M. Raymond ABRIAL <i>Conseiller départemental d'Emblavez-et-Meygal</i>		M. Eric BONCHE <i>Conseiller départemental d'Aurec-sur-Loire</i>	
M. Jean-Paul AULAGNIER <i>Conseiller départemental de Monistrol-sur-Loire</i>		M. Bernard BRIGNON <i>Conseiller départemental du plateau du Haut Velay Granitique Maire de Jullianges</i>	
M. Jean-Marc BOYER <i>Conseiller départemental de Saint-Paulien</i>		M <sup>me</sup> Blandine DELEAU-FERRET <i>Conseillère départementale du Puy-en-Velay 3</i>	
M. Remi BARBE <i>Conseiller départemental du Velay Volcanique</i>		M <sup>me</sup> Marie-Pierre VINCENT <i>Conseillère départementale de Saint-Paulien</i>	
M. Michel BRUN <i>Conseiller départemental des Gorges de l'Allier / Gévaudan</i>		M <sup>me</sup> Annie RICOUX <i>Conseillère départementale du Pays de Lafayette</i>	
M <sup>me</sup> Nicole CHASSIN <i>Conseillère départementale de Sainte-Florine</i>		M. Pascal GIBELIN <i>Conseiller départemental de Sainte-Florine</i>	
M <sup>me</sup> Sophie COURTINE <i>Conseillère départementale de Brioude</i>		M. Arthur LIOGIER <i>Conseiller départemental d'Yssingaux</i>	

## SDIS HAUTE LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2026

M. Philippe DELABRE Conseiller départemental du Mézenc		M <sup>me</sup> Nathalie ROUSSET Conseillère départementale du Mézenc	
M <sup>me</sup> Christiane MOSNIER Conseillère départementale du Puy-en-Velay 1		M <sup>me</sup> Fanny SABATIER Conseillère départementale d'Emblavez-et-Meygal	
M <sup>me</sup> Blandine PRORIOL Conseillère départementale de Bas-en-Basset		M <sup>me</sup> Karine PAULET Conseillère départementale des Deux Rivières et Vallées	
M. Olivier CIGIOTTI Conseiller départemental des Boutières		M <sup>me</sup> Corinne BRINGER Conseillère départementale du Puy-en-Velay 2	
M <sup>me</sup> Christelle VALANTIN Conseillère départementale du Puy-en-Velay 4		M <sup>me</sup> Marie-Laure MUGNIER Conseillère départementale du Velay Volcanique	
M. Jean-Paul VIGOUROUX Conseiller départemental du Puy-en-Velay 2		M <sup>me</sup> Christelle MICHEL-DELEAGE Conseillère départementale de Monistrol-sur-Loire	
M. André FERRET Maire de Saint-Julien-Chapteuil		M. Fernand CHAIZE Maire de Laussonne	
		M <sup>me</sup> Patricia GOUDARD Maire de Retourmac	
M. Jean-Louis REYNAUD Maire de Landos		M. Pierre GIBERT Maire de Costaros	
M. Michel CHAPUIS Président de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay		M <sup>me</sup> Corinne GONCALVES Conseillère communautaire de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay	
M. Jean-Paul LYONNET Vice-président de la Communauté de communes Marches du Velay - Rochebaron		M. Guy JOLIVET Vice-président de la Communauté de communes Marches du Velay - Rochebaron	
M. Bruno MARCON Vice-président de la Communauté de communes Loire Semène		M. Roland RIVET Vice-président de la Communauté de communes Loire Semène	
M. Guy PEYRARD Vice-président Haut-Pays du Velay Communauté		M. Pierre DURIEUX Vice-président Haut-Pays du Velay Communauté	
M. Jean-Luc VACHELARD Président de la Communauté de communes Brioude Sud Auvergne		M <sup>me</sup> Marie-Christine EGLY Vice-présidente de la Communauté de communes Brioude Sud Auvergne	
Colonel Frédéric ROBERT Directeur - Chef de Corps		Colonel Guillaume OTTAVI Directeur adjoint - commandant en second	
Médecin-lieutenant colonelle Hélène JURY-SAVET Médecin-Cheffe du SDIS			

## SDIS HAUTE LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2026

		Commandant Eric PEREZ Officier Sapeur-Pompier Professionnel	
Adjudant-chef Damien CHAPUIS SPP non officier – Pool CODIS/CIS Le Puy-en-Velay		Sergent-chef Sébastien LAFFONT Sapeur-Pompier Professionnel non Officier – Pool CODIS/CIS Le Puy-en- Velay	
Commandant Jean-Michel BERINGER Sapeur-Pompier Volontaire Officier – Référént volontariat		Capitaine Eric COSTE Sapeur-Pompier Volontaire Officier – CIS Saint-Julien-Chapteuil	
Adjudant-chef Richard CONCHON Sapeur-Pompier Volontaire non Officier – CIS Monistrol-sur-Loire		Sergent Laurie BOUTHEON SPV non Officier – CIS St-Pal-de- Chalencon	
Lieutenant Stéphane OLLIER Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers			
M' Alain MOREAU Responsable Service Gestion Comptable du Puy en Velay			

Certifié exécutoire par la Présidente (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le  
Au Puy-en-Velay, le

, et de la publication le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif